

Mon Association Pr@tic

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Dans le cadre du développement des usages liés aux Technologies de l'Information et de la Communication, et du soutien apporté par la Ville de Besançon au monde associatif, il est envisagé, en partenariat avec la Caisse d'Épargne de Franche-Comté et la Société Microsoft, de proposer aux associations bisontines qui le souhaitent un «pack informatique» répondant à deux objectifs principaux :

- * Simplification de la gestion administrative de l'association (adhérents, comptabilité, secrétariat)
- * Développement d'un portail associatif dynamique sur le site web du Grand Besançon.

Ce «pack informatique» est composé d'un ordinateur, d'une imprimante et de logiciels bureautiques.

La Caisse d'Épargne met gratuitement à la disposition de la Ville de Besançon environ 400 ordinateurs et 300 écrans résultant du renouvellement de ses équipements. Il s'agit pour une grande part d'ordinateurs assez anciens P200 ne disposant pas de modem, ni de carte son, ni de cd-rom...

Par ailleurs, la Société Microsoft fournit gratuitement la suite bureautique Office 97.

Des conventions de partenariat seront passées avec la Caisse d'Épargne et Microsoft.

Le projet consiste donc à remettre en état environ 200 équipements pour les distribuer aux associations, en favorisant celles qui n'ont pas de matériel et qui ont de réels besoins.

1 - La démarche auprès des associations

Un questionnaire a déjà été envoyé à toutes les associations bisontines par la Direction de la Vie Associative, l'objectif étant d'appréhender les besoins et motivations réels de l'association pour disposer d'un ordinateur.

Un comité de pilotage, composé d'élus (Mmes PRESSE et COMTE-DELEUZE, MM. MEDJALDI et DUMONT), d'un représentant de la Caisse d'Épargne et d'un représentant du monde associatif, sera chargé d'analyser les demandes et d'attribuer ce «pack informatique».

Une évaluation du dispositif sera faite un an après la distribution.

2 - Le «pack informatique»

Il sera composé :

- d'un ordinateur doté au minimum d'un processeur P200, 64 Mo, 3 Go de disque, d'un lecteur de cd-rom, d'un modem
- d'une imprimante laser
- des logiciels Windows 98, Office 97.

La remise en état des ordinateurs et imprimantes sera faite par le CHAT.

L'association signera une convention avec la Ville de Besançon s'engageant notamment à ne pas revendre ces équipements.

La Ville de Besançon garantira l'ordinateur durant une période de 3 mois (retour atelier).

Enfin, des actions de formation destinées aux bénéficiaires de l'opération pourront être envisagées en fonction des besoins.

3 - Le calendrier

Avril 2004 : récupération des ordinateurs

Juin 2004 : envoi du questionnaire aux associations

Juillet/Août : retour des questionnaires et analyse de ceux-ci

Septembre : sélection des associations bénéficiaires

Octobre : distribution aux associations.

Le budget de l'opération, estimé à 27 000 €, se décompose ainsi :

- mise à niveau test des ordinateurs (20 K€)
- communication - formation (7 K€).

Le financement sera assuré sur les crédits votés au BP 2004 des délégations informatique, Vie Associative, Communication et Démocratisation des TIC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Caisse d'Épargne et Microsoft et les conventions passées avec les associations,
- autoriser le comité de pilotage de l'opération à attribuer les 200 packs informatiques.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.